

L'emploi accompagné en Loire-Atlantique

Un soutien individualisé et
continu pour vos salariés
ou futurs collaborateurs





Loi sur la modernisation du dialogue social

L'Emploi Accompagné est un dispositif inclusif, issu de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (art. 52, loi n° 2016-1088 du 8 août 2016) et décret n° 2016-1899 du 27/12/2016).

Un accompagnement sur mesure SANS LIMITE DANS LE TEMPS

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui **pour les employeurs et pour les personnes** en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de sécuriser l'emploi durable sur le marché du travail. Il vous aide à mettre en place les conditions de réussite pour l'insertion et le maintien des personnes.



Ce dispositif présente 3 évolutions majeures

1. Il garantit à l'employeur un suivi **sans limite de temps**.
2. Il bénéficie à la personne en situation de handicap tout au long de son parcours professionnel (de sa recherche à son intégration).
3. Il associe l'ensemble des acteurs (insertion professionnelle, sanitaire et sociale) pour une mise en cohérence d'un parcours coordonné par une équipe de jobcoachs.

Ils financent ces projets :



Le Job Coaching ?

- Principe de l'emploi d'abord ! Vers une stratégie dite « place and train » :
 - Double accompagnement : personne en situation de handicap et entreprise
 - Mise en situation professionnelle rapide
 - Étroite articulation avec l'entreprise et les services de soins
 - Forte réactivité des équipes notamment grâce à une bonne connaissance de la culture d'entreprise des job coachs
- Une méthodologie d'accompagnement innovante (méthode IPS « Individual Placement and Support »)

Nos missions

- Sensibiliser vos collaborateurs au handicap
- Mettre en place des stages de mise en situation professionnelle
- Contribuer à l'analyse du poste de travail et aider à son organisation
- Développer l'autonomie et la prise d'initiatives sur le poste
- Réaliser des bilans réguliers
- Soutenir le montage des dossiers de financement
- ...



Quel intérêt pour l'entreprise ?

- Évaluer l'adéquation entre la personne et le poste proposé
- Bénéficier des prestations d'accompagnement de jobcoachs, experts du handicap
- Être soutenu pour inclure le handicap dans votre politique RH et sécuriser l'emploi
- S'engager dans une démarche solidaire, une démarche RSE
- Répondre à votre obligation d'emploi

Emploi accompagné Qui contacter ?

02 51 25 06 46
equipe@emploi-accompagne44.fr

Un dispositif co-porté par



Passerelle pour l'emploi, un service proposé par l'Adapei 44 qui accompagne vers et dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.

passerellepourlemploi.com



GIRPEH Pays de la Loire, association gestionnaire de Cap emploi 44, est un service dédié aux personnes en situation de handicap et aux employeurs.

girpeh-asso.fr

Le dispositif est membre du Collectif Français de l'Emploi Accomagné CFEA

